

Pôle Vie des Quartier  
Mairie du quartier Sud Rocade  
☎ 04.13.60.50.15

Référence : 25-120

Avignon, le

31 JUIL. 2025

## DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5<sup>ème</sup> alinéa,  
Vu la délibération N° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 19 août 2020 de Madame Amy MAZARI-ALLEL, Adjointe au Maire, signataire de la présente décision,  
Vu le budget de la Commune

### DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : La Ville d'AVIGNON met à disposition de LA MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE D'AVIGNON, représentée par sa Présidente Nelly MARGARYAN, le local communal situé 1, place Alexandre Farnèse 84000 AVIGNON d'une superficie de 40 m<sup>2</sup> sur les créneaux horaires les vendredis de 11 heures à 12 heures et le dernier vendredi de chaque mois de 19 heures à 21 heures et le local communal situé 61 avenue Moulin Notre Dame à Avignon d'une superficie de 117 m<sup>2</sup> les lundis de 17 heures 30 à 21 heures. Cette attribution prendra effet le 8 septembre 2025 jusqu'au 30 juin 2026 inclus.

**ARTICLE 2** : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition de locaux communaux.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général de la Ville d'AVIGNON est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Pour le Maire,  
L'Adjointe au Maire déléguée à la Vie Associative  
Amy MAZARI-ALLEL

Publié le : 08/08/2025

Transmis en préfecture le : 06/08/2025

Mme le Maire

